

L'an deux mil vingt-six et le 3 avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LUCIEN, Maire.

<b>Nombre de membres du Conseil Municipal</b>			
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Ayant donné procuration</b>
<b>11</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Présents (10) : LUCIEN Gérard, VALERY Benoit, GELIS Angélique, RIVEMALE Denis, SUZANNE Daniel, LEDENT Edgard, NICOLAS Françoise, RIO Maryse, ALBERO Patricia, PECHIODAT Samuel

Absente excusée (1) : DANTRESSANGLE Danielle

Procuration (1) :

DANTRESSANGLE Danielle donne procuration à PECHIODAT Samuel

Secrétaire de séance : VALERY Benoit

### **Ordre du jour** :

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

- 2) Délégations du conseil municipal au maire
- 3) Adoption du règlement intérieur
- 4) Désignation d'un membre du conseil municipal délégué à la Commission Locale de l'Eau (CLE) su SAGE de l'étang de Salses-Leucate
- 5) Désignation des délégués communaux au sein de l'Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée (AURCA)
- 6) Création des commissions municipales et désignation des membres

#### **QUESTIONS DIVERSES**

*Séance ouverte à 18 h 00*

#### **1) Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026**

Le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 20 mars 2026 mais aucune remarque n'est faite.

En appliquant les règles du quorum, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 est approuvé.

## 2) Délibération 2026-13 : Délégations du conseil municipal au maire

Le maire charge M. Valéry de lire la délibération qui expose que, pour assurer la bonne gestion des affaires communales, le conseil municipal peut déléguer au maire une partie de ses attributions, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. Il est proposé d'accorder au maire, pour la durée du mandat, diverses délégations portant notamment sur la gestion du domaine communal, la fixation de certains tarifs, la passation des marchés publics, la conclusion de contrats, la gestion financière (emprunts, lignes de trésorerie), ainsi que l'acceptation de dons et subventions. Ces délégations concernent également les actions en justice, l'urbanisme, les assurances, les régies, et diverses décisions de gestion courante. Elles sont encadrées par des plafonds et conditions précises afin de garantir la bonne administration de la commune.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Il est procédé au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

<b>VOTE</b>	<b>POUR : 9</b>	<b>CONTRE : 2</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-------------	-----------------	-------------------	-----------------------

M. PECHIODAT  
Mme DANTRESSANGLE

La délibération 2026-13 est approuvée à la majorité.

## 3) Délibération 2026-14 : Adoption du règlement intérieur

Le Maire lit la délibération qui rappelle que le conseil municipal doit adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant son installation, conformément au Code général des collectivités territoriales. Il présente les principales dispositions du projet transmis aux conseillers, portant notamment sur l'organisation des réunions, les règles de tenue des séances, l'accès à l'information, ainsi que les modalités de débat et de vote. Le règlement précise également le fonctionnement des commissions, l'information du public et les droits des élus. Il vise à garantir le bon fonctionnement de l'assemblée, la transparence des décisions et le respect des règles démocratiques.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur son adoption.

Il procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

<b>VOTE</b>	<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2026-14 est approuvée à l'unanimité.

**4) Délibération 2026-15 : Désignation d'un membre du conseil municipal délégué à la Commission Locale de l'Eau (CLE) su SAGE de l'étang de Salses-Leucate**

Le Maire lit la délibération qui indique que, à la suite des récentes élections municipales et en lien avec la désignation des représentants au syndicat « RIVAGE », il convient de procéder à la désignation d'un délégué à la Commission Locale de l'Eau. Il est proposé de nommer M. VALERY Benoît en qualité de représentant de la commune au sein de cette instance.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette désignation.

Le maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

<b>VOTE</b>	<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2026-15 est approuvée à l'unanimité.

**5) Délibération 2026-16 : Désignation des délégués communaux au sein de l'Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée (AURCA)**

Le Maire lit la délibération qui rappelle que la commune est adhérente à l'Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée (AURCA), laquelle accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement et d'urbanisme. Dans le cadre du renouvellement de ses instances lié au nouveau mandat municipal, il est demandé de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein de cette agence. Il est proposé de nommer M. LUCIEN Gérard en qualité de délégué titulaire et M. VALERY Benoît en qualité de suppléant.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces désignations.

Il procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

<b>VOTE</b>	<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2026-16 est approuvée à l'unanimité.

**6) Délibération 2026-17 : Création des commissions municipales et désignation des membres**

Le Maire lit la délibération qui rappelle que le conseil municipal peut constituer des commissions thématiques composées exclusivement de conseillers municipaux, dont il fixe le nombre de membres. Il est proposé de créer neuf commissions couvrant les principaux domaines de l'action communale (finances, urbanisme, travaux, sécurité, action sociale, éducation, culture, communication et démocratie locale). Chaque commission pourra comprendre jusqu'à cinq membres, avec possibilité pour un élu de siéger dans plusieurs commissions. Il est également précisé que certaines commissions travailleront en coordination sur des sujets connexes, sans remise en cause de leurs compétences propres.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition.

Il procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

<b>VOTE</b>	<b>POUR : 9</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 2</b>
-------------	-----------------	-------------------	-----------------------

M. PECHIODAT  
Mme DANTRESSANGLE

La délibération 2026-17 est approuvée à la majorité.

*Séance levée à 19 h 30*

**Le président,**  
Gérard LUCIEN  
Maire

**Le secrétaire de séance,**  
Benoit VALERY  
1<sup>er</sup> Adjoint